

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE PUSEY **Délibérations N°009 à 014/2008**

SÉANCE DU 16 MARS 2008

Date de convocation : 11/03/2008

Date d'affichage : 17/03/2008

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : MM. MOINOT, CLERC, REGAUDIE, MANTION, TRESOR, FALLOT, MOUILLET, SAUGET, VUILLEMOT, ODRION, POLIEN, FRANCHI, DELAMARCHE, REYNOUD, COURTOIS

votants : 15

L'an deux mil huit, le seize mars à 10 heures, le Conseil Municipal de la Commune de PUSEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. REGAUDIE René, Maire.

PRÉSENTS : MM. MOINOT, CLERC, REGAUDIE, MANTION, TRESOR, FALLOT, MOUILLET, SAUGET, VUILLEMOT, ODRION, POLIEN, FRANCHI, DELAMARCHE, REYNOUD, COURTOIS

ABSENTS : néant

PROCURATIONS : néant

Mme MOINOT a été nommée secrétaire.

1/ INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur René REGAUDIE, Maire sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections municipales du dimanche 9 mars 2008 et a déclaré installer dans leurs fonctions de conseillers municipaux mesdames et messieurs :

CLERC Pierre, COURTOIS Benoît, DELAMARCHE Michèle, FALLOT Suzanne, FRANCHI Daniel, MANTION Patrice, MOINOT Marie-Christine, MOUILLET Annick, ODRION Emmanuel, POLIEN Jean-Jacques, REGAUDIE René, REYNOUD Patrick, SAUGET Marie-Jeanne, TRESOR Christophe, VUILLEMOT Gaston.

2/ ELECTION DU MAIRE

Madame FALLOT Suzanne, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, préside la suite de cette séance en vue de l'élection du Maire.

M. REGAUDIE René se porte candidat au poste de Maire.

Résultats : M. Regaudie 13 voix, M. Clerc 1 voix, 1 vote blanc.

Monsieur REGAUDIE René est élu Maire.

Monsieur REGAUDIE reprend la présidence de séance.

Le Conseil donne son accord pour ajouter à l'ordre du jour les délégations pour le Maire et les Adjointes.

3/ DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS (Délibération N°009/2008) :

A l'unanimité, le conseil décide de créer 4 postes d'Adjoints au Maire.

4/ ELECTION DES ADJOINTS

Mme MOINOT Marie-Christine est candidate au poste de 1^{er} Adjoint au Maire.

Résultats : Mme MOINOT 13 voix, M. CLERC 1 voix, un vote nul.

Mme MOINOT Marie-Christine est élue 1^{er} Adjoint au Maire.

M. CLERC Pierre est candidat au poste de 2^{ème} Adjoint au Maire.

Résultats : M. CLERC 14 voix, un vote blanc.

Monsieur CLERC Pierre est élu 2^{ème} Adjoint au Maire.

Monsieur POLIEN Jean-Jacques est candidat au poste de 3^{ème} Adjoint au Maire.

Résultats : M. POLIEN 15 voix.

Monsieur POLIEN Jean-Jacques est élu 3^{ème} Adjoint au Maire.

MM. MANTION Patrice, MOUILLET Annick, TRESOR Christophe, VUILLEMOT Gaston se présentent au poste de 4^{ème} Adjoint au Maire.

Résultats : M. MANTION 9 voix, Mme MOUILLET 1 voix, M. TRESOR 3 voix, M. VUILLEMOT 2 voix.

Monsieur MANTION Patrice est élu 4^{ème} Adjoint au Maire.

5/ CONSTITUTION DES COMMISSIONS (Délibération N°010/2007) :

Lcs commissions suivantes sont crécs :

FINANCES, V.R.D., TRAVAUX : responsable M. CLERC.

Membres : MM. TRESOR, POLIEN, REYNOUD, SAUGET.

AFFAIRES SCOLAIRES, CANTINE, CENTRE AERE, BIBLIOTHEQUE : responsable Mme MOINOT.

Membres : MM. POLIEN, MOUILLET, MANTION, FALLOT.

URBANISME : responsable M. REGAUDIE, remplacé en cas d'absence par M. CLERC.

Membres : MM. TRESOR, FRANCHI, POLIEN, VUILLEMOT, MOREY Jean.

AMENAGEMENT BATIMENTS, CONSTRUCTIONS, PATRIMOINE : responsable M. POLIEN.

Membres : MM. TRESOR, CLERC, REYNOUD, ODRION.

JEUNESSE, SPORTS, ASSOCIATIONS : responsable M. MANTION.

Membres : MM. CLERC, COURTOIS, ODRION, VUILLEMOT.

ENVIRONNEMENT, EMBELLISSEMENT, ORDURES MENAGERES : responsable Mme FALLOT avec délégation du Maire.

Membres : MM. DELAMARCHE, SAUGET, FRANCHI, MOUILLET.

AFFAIRES SOCIALES, CRECHE, PERSONNES AGEES : responsable Mme MOUILLET avec délégation du Maire.

Membres : MM. DELAMARCHE, SAUGET, FRANCHI.

AGRICULTURE FORETS : responsable M. REYNOUD.

Membres : MM. ODRION, COURTOIS, VUILLEMOT.

FETES CEREMONIES, ANCIENS : responsable M. VUILLEMOT avec délégation du Maire.

Membres : MM. MOUILLET, SAUGET, ODRION, DELAMARCHE.

BULLETIN D'INFORMATION : responsable Mme MOINOT.

Membres : MM. MANTION, VUILLEMOT, FALLOT.

SALLE DES FETES : responsable M. FRANCHI

Suppléant Mme DELAMARCHE.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : responsable M. REGAUDIE.

Membres titulaires : MM. CLERC, POLIEN, VUILLEMOT.

Membres suppléants : MM. FALLOT, REYNOUD, MANTION.

REVISION DES LISTES ELECTORALES

Proposition d'un membre délégué de l'administration : M. SŒUR Jules.

Monsieur SORDET Jean-Pierre est délégué du Tribunal.

IMPOTS DIRECTS : président M. REGAUDIE René

Proposition de 12 Membres titulaires : MM. CLERC Pierre, VUILLEMOT Gaston, MOREY Jean, NIVOIT Roger, ROBERT Pierre, SŒUR Jules, CLAUDEL Frédéric, THOMAS Frédéric, FROIDEVAL Laurent, MEUDRE Sylvain, PY Josette, FRADE Pédro.

Proposition de 12 Membres suppléants : MM. MOINOT Marie-Christine MITTAINÉ Raymond, MITTON Robert, JEANNIOT Raymond, DURAIN René, TOUBHANS Rcné, MOUILLET Jean, BOURDON Jean, ECREMENT Gcorgcs, PAGET Michcl, CARREY Paul, MAITRE Christian.

C.C.A.S.: président M. REGAUDIE

Responsable Mme MOINOT.

Membres : MM. SAUGET, FALLOT, VUILLEMOT, MOUILLET.

6/ NOMINATION DES DELEGUES COMMUNAUX (Délibération N°011/2008)

Les délégations suivantes sont votées :

ASSOCIATION DU PAYS VESOUL VAL DE SAONE

Titulaires : MM. REGAUDIE, CLERC.

Suppléants : M. MANTION.

C.C.A.V.

Titulaires MM. REGAUDIE, CLERC

Suppléant M. MANTION

SYNDICAT DES EAUX DE PUSEY

Titulaires MM. REGAUDIE, MOREY Jean

Suppléant M. REYNOUD

CONSEIL D'ECOLE

Titulaires MM. MOINOT, MANTION

Suppléant M. REGAUDIE

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE

MM. REGAUDIE, POLIEN

COMITE DES FETES

MM. VUILLEMOT, FRANCHI, DELAMARCHE

COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

Titulaire M. CLERC

Membre du personnel titulaire : Mme HAUTENAUVE Martine

Membre du personnel suppléant : M. MULTON Martial

SECURITE PREVENTION SECOURS DEFENSE

MM. POLIEN, MANTION.

FACE 70

M. MANTION.

7/ INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS (Délibération N°012/2008)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer le taux des indemnités du Maire et des Adjointes pour ce nouveau mandat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité fixe :

- l'indemnité du Maire à 43% de l'indice brut 1015, à compter de ce jour, voté à l'unanimité
- L'indemnité des 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, et 4^{ème} Adjointes à 16,5 % de l'indice brut 1015, à compter de ce jour voté à l'unanimité

Monsieur le Maire précise qu'il donne délégation spécifique de fonctions à chaque adjoint à compter de ce jour par arrêté municipal.

8/ NOMINATION DES GARANTS DU BOIS (Délibération N°013/2008)

Le conseil nomme les garants pour le bois : MM. REYNOUD, VUILLEMOT et COURTOIS.

9/ DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (Délibération N°014/2008)

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin de faciliter la gestion quotidienne de la collectivité, et propose d'instaurer des délégations prévues par le code général des collectivités territoriales à l'article L 2122-22.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Délègue les attributions suivantes du conseil municipal à Monsieur le Maire à compter de ce jour et pour la durée du mandat :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
- intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal,
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal,

10/ QUESTIONS DIVERSES :

- Mademoiselle MERCADIER Elodie se marie le 7 juin 2008 et invite tout le conseil municipal à son apéritif de mariage à partir de 18 heures à la salle polyvalente (mariage à l'église à 17 heures).
- Une réunion de travail le 18 mars 2008 à 18 heures 30 avec le conseil municipal est fixée pour l'explication des budgets.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 20.

Le Maire,


René REGAUDIE.



La Secrétaire de séance,


Marie-Christine MOINOT.